

LES ENJEUX DU

BIEN-ÊTRE ANIMAL

POUR LES FINISSEURS

RENÉE BERGERON, Ph. D.

AGRONOME, PROFESSEURE

UNIVERSITÉ LAVAL

ANDRÉ BROES, Ph. D.,

VÉTÉRINAIRE, COORDINATEUR DU SECTEUR DE LA SANTÉ CDPQ

FRANCIS POULIOT, INGÉNIEUR

SECTEUR DES TECHNIQUES D'ÉLEVAGE

CDPQ

SUZANNE ROBERT, Ph. D.

VÉTÉRINAIRE, CHERCHEUR

CENTRE DE R-D SUR LE BOVIN LAITIÈRE ET LE PORC

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA, LENNOXVILLE

MARIE-JOSÉE TURGEON, AGRONOME, CHARGÉE DE PROJET

SECTEUR TECHNIQUES D'ÉLEVAGE

CDPQ

Devant l'évolution rapide de la situation en matière de bien-être, il apparaît essentiel pour les producteurs de demeurer bien informés des développements. Cela ne les empêche pas d'être proactifs, en cherchant à rehausser certains standards au sein de leur entreprise et en travaillant à l'incorporation de critères relatifs au bien-être dans leurs propres programmes d'assurance de la qualité.

Le mouvement pour le bien-être des animaux a connu un essor important en Amérique du Nord au cours des trois dernières années. Toutefois, les questions de bien-être qui font la manchette aujourd'hui sont étudiées par les scientifiques à l'échelle mondiale et débattues en Europe depuis déjà plusieurs années. Les pays membres de l'Union européenne se sont même dotés de directives visant à protéger légalement le bien-être des animaux.

Ici, en Amérique, l'engagement des grandes chaînes de la restauration rapide, telles que McDonald's et Burger King, à hausser les standards de bien-être animal du côté de leurs fournisseurs, a fait en sorte que l'ensemble de l'industrie porcine porte aujourd'hui une attention particulière à ces questions (*Porc Québec*, octobre 2002).

En juin 2001, la Fédération des producteurs de porcs du Québec (FPPQ) a mandaté une équipe de chercheurs¹ pour réaliser un portrait de la législation et des exigences commerciales en matière de bien-être dans différents pays (pays de l'Union européenne, Australie, États-Unis). Le portrait a été suivi d'une analyse critique des pratiques visées par les normes de bien-être.

NDLR. Ce texte a fait l'objet d'une présentation le 17 avril dernier dans le cadre de l'Expo-Congrès du porc du Québec.

¹ Cette équipe était composée de chercheurs de l'Université Laval (Renée Bergeron et Lyne Létourneau), d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (Suzanne Robert) et du Centre de développement du porc du Québec inc. (André Broes, Francis Pouliot et Marie-Josée Turgeon).

Dans l'édition de décembre 2002 de *Porc Québec*, nous avons présenté les principaux enjeux en matière de bien-être pour les naisseurs. Le présent article a pour but de situer les pratiques des finisseurs québécois par rapport aux principales normes de bien-être présentement en vigueur.

Cette fois-ci encore, seules les normes de l'Union européenne seront discutées, car la plupart des décalages décelés entre les pratiques québécoises et celles dictées par les normes des pays visés par notre étude sont liés à la législation européenne.

SITUATION QUÉBÉCOISE ET RECOMMANDATIONS

Dans l'ensemble, les normes de l'Union européenne pour les porcs à l'engrais (tableau 1) ne sont pas dramatiquement différentes de celles retrouvées dans notre code canadien de pratiques². De plus, les systèmes de production québécois ont, à l'heure actuelle, le potentiel de répondre adéquatement aux besoins des animaux en matière d'alimentation, de logement, de soins et de conditions d'ambiance.

En effet, les besoins nutritionnels des porcs en croissance sont bien comblés par des programmes alimentaires adaptés à l'âge. Les surfaces de plancher allouées par porc sont égales ou supérieures à celles dictées par les normes européennes. D'autre part, les animaux sont généralement bien soignés lorsqu'ils sont malades et bénéficient de conditions d'ambiance contrôlées par des systèmes de plus en plus performants.

Cependant, si les directives européennes devaient servir de base aux normes de bien-être présentement en développement, certaines actions devraient être entreprises afin de hausser les standards de bien-être au sein des fermes et de s'assurer que les normes soient respectées par l'ensemble des producteurs. Ces actions touchent particulièrement la formation de la main-d'œuvre, l'enrichissement de l'environnement et la conception des bâtiments et des équipements.

FORMATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Malgré le fait que plusieurs producteurs de porcs détiennent une formation agricole, cette dernière n'est pas obligatoire pour travailler sur une ferme. Or, une bonne formation est d'une importance capitale pour assurer le bien-être et la productivité des animaux. Il est clair que les producteurs auraient intérêt à ce que tous leurs employés aient reçu une formation adéquate.

Dans un premier temps, il faudrait s'assurer que des cours obligatoires sur les aspects reliés au bien-être soient inclus dans les programmes d'enseignement agricole. Une formation sur le bien-être pourrait aussi être offerte grâce à la création d'ateliers de démonstration, à la production de fiches techniques et à la diffusion des codes de pratiques.

² *Code de pratiques recommandées pour les soins et la manipulation des animaux de ferme*

TABLEAU 1

PRINCIPALES NORMES DE BIEN-ÊTRE TOUCHANT LES FINISSEURS DE L'UNION EUROPÉENNE

Catégorie	Norme
Alimentation	Aliments sains, adaptés à l'âge et en quantité suffisante pour satisfaire les besoins nutritionnels.
Abreuvement	Accès à une quantité appropriée d'eau d'une qualité adéquate ou satisfaction des besoins en liquide par un autre moyen.
Enrichissement de l'environnement	Accès permanent à une quantité suffisante de matériaux permettant des activités de fouissage et de manipulation.
Aire de couchage et plancher	Accès à une aire de couchage confortable, sèche et propre, permettant à tous les animaux de se coucher en même temps. Sols lisses, mais non glissants, ne causant pas de blessures ou de souffrance aux porcs. Largeur maximale des ouvertures = 14 mm et largeur minimale des pleins = 80 mm pour porcs de production.
Superficie par animal	9,9 kg et moins = 0,15 m ² 10 à 19,9 kg = 0,20 m ² 20 à 29,9 kg = 0,30 m ² 30 à 49,9 kg = 0,40 m ² 50 à 84,9 kg = 0,55 m ² 85 à 109,9 kg = 0,65 m ² 110 kg et plus = 1 m ²
Conditions d'ambiance	Poussières, température, humidité relative, circulation de l'air et concentration des gaz maintenues dans des limites ne nuisant pas aux animaux. Éviter bruits soudains et niveaux continus atteignant 85 décibels.
Éclairage	Exposition à 40 lux ou plus pendant au moins 8 h/jour.
Gestion des groupes	Éviter les combats allant au-delà d'un comportement normal. Éviter de mélanger les porcs. Au besoin, le faire en bas âge en leur offrant des possibilités suffisantes pour s'échapper et se cacher à l'abri des autres. Identifier les causes des combats violents et prendre des mesures appropriées.
Animaux malades	Soigner les animaux malades et, au besoin, consulter un vétérinaire. Si nécessaire, isoler l'animal dans un local garni de litière sèche et propre.
Matériaux de construction	Ne doivent pas nuire aux animaux et doivent pouvoir être nettoyés et désinfectés de manière approfondie. Pas de bords tranchants ou de saillies.
Formation de la main-d'œuvre	Organiser des cours adéquats de formation qui mettent notamment l'accent sur les aspects relatifs au bien-être des animaux.
Inspection des animaux	À intervalles suffisants.
Inspection des locaux et des équipements	Inspection journalière des équipements automatiques ou mécaniques indispensables à la santé ou au bien-être. Des systèmes d'alarme et de remplacement en cas de panne doivent être prévus et testés régulièrement.

ENRICHISSEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

Enrichir l'environnement des porcs implique d'offrir à ces derniers certains matériaux, afin de mieux répondre à leurs besoins comportementaux, comme mâchouiller, fouiller et explorer. L'enrichissement de l'environnement n'est pas une pratique courante dans les élevages québécois. Or, les études démontrent qu'il est bénéfique au bien-être des animaux et qu'il permet de réduire l'incidence d'agression et de comportements anormaux tels que la caudophagie (morsure de la queue entre congénères).

Plusieurs matériaux sont suggérés dans les directives européennes : paille, foin, sciure de bois, compost de champignon, tourbe, etc. Par contre, l'utilisation de tels matériaux ne convient pas à tous les élevages.

Il serait donc important d'effectuer des études sur le terrain afin d'identifier les moyens d'enrichir l'environnement des porcs convenant aux conditions québécoises d'élevage. Parallèlement à cela, il y aurait lieu d'évaluer l'applicabilité technique et les impacts économiques des systèmes d'élevage sur litière.

CONCEPTION DES BÂTIMENTS ET DES ÉQUIPEMENTS

La législation européenne met l'accent sur l'utilisation d'équipements, de planchers et de matériaux de construction faciles à nettoyer, ne causant pas de blessures et favorisant le confort des animaux.

Même si les bâtiments de ferme et les équipements évoluent rapidement, ni les plans de ferme ni les nouveaux équipements mis sur le marché au Québec sont testés pour déterminer leur conformité avec des critères établis de bien-être. Or, le travail des ingénieurs et des équipementiers pourrait être grandement facilité par la mise en place de tels critères. En fait, l'industrie dans son ensemble bénéficierait de l'existence d'un processus d'évaluation et de normalisation des équipements et des bâtiments, selon des critères bien définis répondant aux besoins et au bien-être des animaux.